



Quand le medecin du travail me déclare inapte a excercé mon activ

Par **annai**, le **26/03/2008** à **20:49**

bonjour!rnrnsi le medecindu taravail me déclare inapte a excercé mon activité au sein de ma société est ce que mon employeur peut me licencier? et si oui est ce que j'aurais droit a mes indemnités de licenciment.rnmerci d'avance.

Par **Erwan**, le **26/03/2008** à **22:09**

Bjr, rnrnsi vous êtes déclarée inapte par la médecine du travail, l'employeur doit vous prpposer un autre poste si c'est possible. rnrnSi ce n'est pas possible ou si vous refusez, il doit vous licencier pour cause réelle et sérieuse avec les indemnités de droit.